

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BEAUCE-NORD  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

**Objet: Règlement n° 399-10-2019**

### **AVIS PUBLIC**

*Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 15 octobre 2019, il a été adopté le règlement n° 399-10-2019 « **Règlement d'emprunt pour des travaux de construction de la phase X des cellules d'enfouissement, de recouvrement final de la phase XV et divers travaux connexes au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce** ».*

*Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 novembre 2019 et entrera en vigueur selon la loi.*

*Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.*

*Donné à Vallée-Jonction, le 26 novembre 2019.*



Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

